

ARRETE N° 2023-363

ARRETE DE POLICE DE LA CIRCULATION

Prolongation Arrêté 2023-354

Le Maire de la Commune de Publier,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213.1 à L 2213.4,  
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411-28,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie-signalisation temporaire-approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié),

Vu l'arrêté n° 2020-126, portant délégations à Monsieur James Walker premier Adjoint,

Vu l'arrêté n°2023-354 portant réglementation de la circulation pour des travaux de mise en place de feux tricolores pour le compte de la commune de Publier au niveau du carrefour route du Pays de Gavot et Rue du Martelin

Vu la demande présentée par l'entreprise SAE DAZZA (Pont de Dranse – Amphion Les Bains – 74 500 Publier) pour une prolongation.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et d'assurer la sécurité des ouvriers de les entreprises SAE DAZZA ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes.

**ARRETE**

Article 1 :

L'entreprise SAE DAZZA est autorisée à effectuer les travaux désignés ci-dessus.

Article 2 :

La durée des travaux est prolongée jusqu'au vendredi 13 Octobre 2023 (Hors Week-end et Jours Fériés).

Article 3 :

Les prescriptions figurant sur l'arrêté initial 2023-354 du 22 août 2023 demeurent inchangées.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- L'entreprise SAE DAZZA,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Mairie de Publier,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Publier,
- Madame la Commissaire de Police responsable de la circonscription du Léman,
- Services Techniques de la Communauté de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance (circulation@cc-peva.fr),
- Monsieur le Responsable du Groupement du Chablais (SDIS 74),
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Mairie de PUBLIER,

Fait à Publier le 30 août 2023

Pour le Maire, par délégation  
James Walker  
Adjoint au Maire de Publier

